

Négociations Intéressement :

Ne signons pas...pour obtenir plus

Meudon, le 29 mai 2026

La CGT Thales propose de ne pas signer l'accord d'intéressement dans un premier temps pour obtenir une meilleure proposition de la direction.



LA PROPOSITION DE LA DIRECTION : LARGEMENT INSUFFISANTE...

La direction avait promis une hausse substantielle de l'intéressement pour sortir du conflit sur les salaires en 2025...sauf qu'elle propose une enveloppe globale de « Participation+Intéressement » de 11.2% du Revenu Net Ajusté (RNA) du Groupe pour l'année prochaine, très loin des 34.7% de Dassault !!



OUI MAIS...

DES HYPOTHÈSES TRÈS INQUIÉTANTES

+60% de RNA d'ici 2029 pour seulement **+7% de croissance** des effectifs

GROS DANGER POUR L'AVENIR :

- ⚠ Intensification du travail
- ⚠ Externalisation
- ⚠ Remplacement de salariés par de l'IA

LA DIRECTION A BESOIN D'UN ACCORD SIGNÉ

La direction a vraiment besoin d'un accord d'intéressement signé, notamment pour :

- Garder des NAO qui ne redistribuent pas la richesse (uniquement au niveau de l'inflation)
- Verser des actions gratuites défiscalisées à un petit nombre de salariés (dont elle-même)

ELLE N'EST PAS EN POSITION DE FORCE. **Si une majorité d'organisations syndicales refuse de signer, nous pourrons donc certainement obtenir une meilleure proposition.**

Nous estimons à près de 35.000 €, l'intéressement perdu ces 5 dernières années par salarié si notre accord avait été à la hauteur ! Ce qui risque de se perpétuer si nous n'obtenons pas mieux que cette faible hausse !

TENIR BON AUJOURD'HUI POUR GAGNER DEMAIN

- 1 NE PAS SIGNER MAINTENANT**
Nous refusons de cautionner une proposition insuffisante.
- 2 FAIRE MONTER LES ENCHÈRES**
La Direction doit améliorer sa copie pour obtenir notre signature.
- 3 OBTENIR UN MEILLEUR ACCORD**
Objectif : se rapprocher du niveau **DASSAULT**, soit +5 points de RNA au minimum (et plus si possible !)
- 4 DES SOMMES BIEN PLUS IMPORTANTES POUR TOUS**
Pour reconnaître notre travail et partager les richesses que nous créons.

Dans un cas extrême de non signature avant fin juin 2026, ne pas avoir d'accord d'intéressement pendant un an pour forcer son doublement, est bénéficiaire dès la deuxième année (*) !!

(*) La participation est obligatoire légalement et sera forcément versée. Elle représente aujourd'hui la majeure partie du P+

La CGT Thales agit avec responsabilité et appelle à l'unité syndicale pour obtenir une revalorisation nécessaire de nos salaires.

ENSEMBLE FAISONS RESPECTER NOTRE TRAVAIL